

Quelques rappels aux utilisateurs des services

- **Réservations 24 heures d'avance**

Réservez le plus tôt possible au 819-523-6004 pour le transport adapté ou le 819-523-4581, p. 2971 pour le transport collectif. Nos heures d'ouverture sont du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 15h. Laissez un message sur les boîtes vocales en tout temps.

- **Annulations**

Téléphonez ou laissez un message sur les boîtes vocales le plus rapidement possible, pour permettre à d'autres utilisateurs d'avoir un transport. Les transports réservés seront facturés si la réservation n'a pas été annulée.

- **Accessibilité**

Au départ et à la destination, l'utilisateur doit s'assurer que les lieux d'embarquement et de débarquement sont accessibles. Si un utilisateur en fauteuil roulant doit franchir plusieurs marches avant d'avoir accès au véhicule ou à sa résidence, il ne pourra recourir à l'aide du chauffeur, et ce, même si l'utilisateur est non transférable. L'utilisateur doit alors prévoir une autre forme d'aide.

- **Résidents d'habitations à loyer multiples (Centre d'accueil ou OMH)**

Présentez-vous dans le hall d'entrée de l'édifice à l'heure confirmée lors de la réservation.

- **Retard de l'autobus**

Le transport adapté est un service de transport en commun porte-à-porte soumis aux aléas de la circulation, nous ne pouvons pas nous engager à prendre l'utilisateur exactement à l'heure confirmée lors de la réservation. Toutefois nous respectons un délai de 15 minutes suivant l'heure confirmée. Attendre que ce délai soit écoulé avant de contacter le bureau. D'autre part, communiquez toujours avec le bureau avant de quitter un lieu d'embarquement. En procédant ainsi, vous éviterez d'être déclaré absent.

- **Ceinture de sécurité**

La ceinture est obligatoire dans les transports adaptés et collectifs et doit être maintenue jusqu'à la destination. Pour les personnes en fauteuil roulant, il faut aussi attacher la ceinture du fauteuil.

- **L'hiver**

Il est de votre responsabilité que les lieux d'embarquements ou de débarquements soient déneigés et exempts de tous obstacles. Nous avisons toujours la radio locale lors des fermetures en cas de tempête. Quelqu'un vous appellera pour annuler le service. Lorsque nos chauffeurs considèrent la route impraticable et que les transports scolaires sont fermés, nous fermons le service pour votre sécurité. Il n'y a pas d'autorisation pour un taxi les jours de tempête.

- **Bagages**

Le chauffeur n'a pas à transporter d'articles. Pour des raisons de sécurité seuls les bagages et sacs d'épicerie ou de magasinage que l'utilisateur peut transporter lui-même et qui ne prennent pas de place additionnelle dans le véhicule sont acceptés. (2 maximum) Le chauffeur peut refuser d'effectuer un déplacement si l'utilisateur a des bagages qu'il ne peut transporter lui-même.

- **Taxi**

Lorsque l'autobus ne peut effectuer un transport, il est possible de vous véhiculer en taxi. C'est le service de transport qui fait la réservation de taxi, nous demandons la date, l'heure, l'adresse et la destination afin de réserver le taxi. Lorsque le taxi n'arrive pas à l'heure convenue, il y a un délai de 15 minutes avant de nous aviser, si le bureau est fermé vous devez téléphoner directement au taxi au 819-523-2525.

- **Tarifification**

Le tarif du Transport adapté Autono-Bus est de 3,00 \$ par déplacement.

Le tarif pour le Transport collectif du Haut St-Maurice est de 3,50 \$ par déplacement.

* Préparer votre argent d'avance afin de permettre au chauffeur de respecter son horaire.

- **Changement à votre dossier**

Avisez le personnel de bureau pour faire des changements à votre dossier, adresse, modifications de votre état de santé, un déménagement ou autre. Vous devez utiliser le transport adapté au moins 1 fois pendant l'année pour que votre dossier demeure actif.

Référez-vous à votre guide d'utilisateur pour plus d'informations.

Site Web du ministère des Transports du Québec

www.transports.gouv.qc.ca